

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/122 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>DELIBERATION n°DC2015/53</i>	

<p><u>Nombre de membres :</u> En exercice : 125 Présents : 96 Votants : 104 (dont 8 pouvoirs) POUR : 104 (100%) CONTRE : 00 ABSTENTION : 00</p>	<p>Le vingt-six mai deux mille quinze, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à VOUZIERES sous la présidence de M. Francis SIGNORET. <u>Date de la convocation : 18/05/2015</u> M. Gérard DEGLAIRE est désigné secrétaire de séance.</p>
---	---

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART Martine, BECHARD Isabelle, BEGNY Agnès, BRUSA Régine, COURAULT Josette, DAPPE Christine, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LEFORT Sylvie, LESUEUR Patricia, MASLACH Marie-Odile, MELIN Pascale, MERCIER Agnès, PASSERA Karine, PAYEN Karine, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, THOMAS Andrée, VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, ALBAUD Gilles, BARRE Régis, BESANCON Tony, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CHARTIER Thiery, COLIN Michel, COLSON Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, DANNEAUX Dominique, DARCQ Philippe, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DION Christophe, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GIRONDELOT Bernard, GODART Olivier, GOMES Antonio, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HENRY Philippe, HUREAU Benoît, JUILLET Bruno, LAHOTTE Hervé, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT-CHAUVET Pierre, LELARGE Jean-Pierre, LESOILLE Patrick, LONGHAIS Christian, LORIN Dominique, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MAS Raoul, MATHIAS Frédéric, MEIS Michel, MULLER Jean-Claude, NANJÏ Léopold, NICOLITCH Christian, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PHILIPPE Ludovic, PIC Jean-Yves, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RENARD Damien, SCHWEMMER Michel, SEMBENI Alain, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, SOUDANT Gérard, THIERION Vincent, THIERY Pierre, THOREL Dominique, VAIRY Lionel, VALET Bruno, ZEGZULA Jean.

Représentés : Mesdames COSSON Pauline donne pouvoir à Monsieur COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, LENFANT Maryvonne donne pouvoir à Madame BEGNY Agnès, SEMBENI Anne donne pouvoir à Madame LEFORT Sylvie et Messieurs BARDIAUX François donne pouvoir à Monsieur DUGARD Yann, BROUILLON Patrick donne pouvoir à Monsieur SIGNORET Francis, CARRE Joël donne pouvoir à Monsieur POTRON Francis, MASSON Jean-Philippe donne pouvoir à Monsieur ADAM Claude, RAUSSIN Bruno donne pouvoir à Monsieur MAS Raoul.

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise et notamment la compétence CREATION ET GESTION D'UN RELAIS D'ASSISTANTSE MATERNELLES,

Vu la délibération du 29 septembre 2014 relative au renouvellement de l'agrément du RAM et du CEJ,

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le..... 8... JUIN.2015.....
Et de sa publication ou notification le.....

.../...

Considérant qu'un contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caisse d'Allocations Familiales et un partenaire. Sa finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

Considérant que la 2C2A est intégrée à un CEJ avec la Ville de VOUZIERES depuis la prise de compétence RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES, lequel est arrivé à échéance au 31/12/2014.

Considérant que l'année 2015 est consacrée à son renouvellement pour la période 2015/2018.

Considérant que le Conseil communautaire a autorisé le Président, lors de sa séance du 27 octobre 2014, à renouveler ce CEJ ainsi que l'agrément du Relais d'Assistants Maternelles.

Considérant que la CAF souhaite pour la complétude du dossier une délibération unique concernant le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de délibérer pour l'autoriser à solliciter le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse et à signer tous les actes à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- AUTORISE le Président à solliciter le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse et à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

